

La digitalisation de l'état civil, accélérateur d'inclusion

Plus qu'un outil administratif, un état civil digitalisé, inclusif et fiable est un levier stratégique pour renforcer les droits fondamentaux, améliorer la gouvernance et stimuler le développement économique. Forte de l'expertise belge, Enabel accompagne la mise en place de solutions adaptables aux contextes spécifiques de chaque pays.

Introduction

Près de 850 millions de personnes dans le monde vivent sans identité juridique, faute de documents d'état civil. Ce sont autant de femmes, d'enfants et de personnes vulnérables, privées d'accès effectif aux droits fondamentaux, aux services essentiels et à la participation économique (World Bank Group, 2021). Sans identité légale, comment voter, accéder aux soins, obtenir un passeport, voyager, créer une entreprise, ouvrir un compte bancaire ou simplement prouver son existence ?

Dans de nombreux pays, les systèmes d'état civil, encore basés en tout ou partie sur des registres papier, sont fragmentés, inefficaces et encadrés par des lois obsolètes.

La digitalisation n'est pas une finalité en soi, mais représente une opportunité stratégique pour renforcer les systèmes d'état civil dans leur ensemble. Enabel propose une approche pragmatique s'appuyant sur l'expérience reconnue de la Belgique en matière de digitalisation de l'état civil, tout en veillant à l'adapter aux contextes et priorités nationales. Cette approche, fondée sur la coconstruction, l'ancrage local et la complémentarité entre expertises nationales et internationales, a notamment porté ses fruits dans une dizaine de communes de Guinée, où un projet pilote financé par l'Union européenne (UE) a permis de numériser depuis 2021 plus de 499.000 actes d'état civil, d'équiper plusieurs centres, de former des agent·es, et d'adopter deux lois structurantes.

L'état civil correspond aux éléments de la vie juridique d'une personne (nom, date et lieu de naissance, filiation, mariage, décès) qui constitue la base juridique pour prouver son identité. L'identité au sens large reprend les données d'état civil, mais également d'autres éléments qui définissent une personne (résidence, nationalité, composition de ménage, situation administrative...).

La digitalisation de l'état civil désigne le processus de transformation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil (naissances, mariages, décès, etc.) en systèmes numériques, grâce à l'usage de technologies informatiques. Concrètement, il s'agit de :

- remplacer ou compléter les registres papier par des bases de données électroniques ;
- enregistrer numériquement des actes d'état civil via des ordinateurs, des tablettes, ... ;
- dématérialiser les documents d'état civil avec la possibilité de délivrance via des guichets numériques ;
- sécuriser et sauvegarder les données.

Un état civil digitalisé fonctionnel est une infrastructure de gouvernance, de stabilité, et partant, de développement économique. La digitalisation de l'état civil appuyée par Enabel s'inscrit ainsi pleinement dans les priorités actuelles de la Belgique en matière de coopération internationale ainsi que dans la stratégie Global Gateway de l'UE.

Un état civil moderne pour une région stable et prospère

Un état civil moderne au cœur de l'économie régionale

Investir dans l'état civil pose les bases d'un marché régional stable, moderne et attractif pour garantir des investissements durables, sûrs et interconnectés. Un état civil performant est donc essentiel pour créer des environnements favorables (enabling environments), piliers de la stratégie Global Gateway (Commission européenne, 2021) et de la mise en place de corridors stratégiques.

- L'identité légale permet l'accès aux services financiers pour les citoyen·nes comme pour les entreprises.



- La reconnaissance mutuelle des identités facilite la mobilité régionale des travailleur·euses et des entreprises, et assure la sécurisation du commerce transfrontalier.
- La digitalisation constitue un levier stratégique contre la fraude, la corruption et les flux illicites.

L'état civil digitalisé peut être considéré comme une infrastructure à part entière, car il repose sur des composantes techniques concrètes (serveurs, réseaux, câblage, équipements informatiques) tout en soutenant la mobilité, la santé, l'éducation et le développement numérique, qui sont au cœur de la stratégie Global Gateway.

En Afrique, de nombreux États manifestent une forte volonté politique de réforme des systèmes d'état civil, comme avec le Programme pour l'Amélioration Accélérée de l'Enregistrement des Faits d'État Civil et de l'Établissement des Statistiques de l'État Civil en Afrique (APAI-CRVS). Pilotée par la Commission économique pour l'Afrique et l'Union africaine, cette initiative phare vise à doter le continent de systèmes d'état civil modernes, inclusifs et interconnectés. L'intérêt manifesté par les représentant·es de l'état civil de Guinée et de cinq autres pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Togo, Burkina Faso, Niger, Côte d'Ivoire) lors d'une visite d'étude coordonnée par Enabel en Belgique en février 2025 témoigne également du potentiel de réplicabilité et de l'attractivité de la présente approche. Il s'agit aujourd'hui de saisir cette dynamique en soutenant des trajectoires nationales convergentes, construites à partir des réalités locales, mais tournées vers l'intégration régionale.

Un accélérateur de stabilité et d'inclusion

La digitalisation a le potentiel d'engendrer des bénéfices majeurs pour la gouvernance démocratique et la stabilité considérée par le gouvernement belge comme l'un des trois «biens publics mondiaux» (global public goods) (Note de politique générale, 2025).

- La digitalisation accélère les procédures d'enregistrement des faits d'état civil, réduit les erreurs humaines et limite les risques de perte ou de destruction des actes papier.
- La digitalisation accroît la transparence du service public et lutte efficacement contre la corruption. Elle permet d'éviter les doublons d'acte d'état civil et la fraude à l'identité.
- Elle garantit des systèmes de sauvegarde et de protection des données.
- Elle réduit l'utilisation du papier et les déplacements. De plus, le recours à des solutions énergétiques durables (comme l'utilisation de l'énergie solaire pour approvisionner les centres) en fait un levier d'administration écologique et résiliente.
- Elle facilite la collecte de données démographiques fiables et à jour, réduit la nécessité de recensements coûteux, et permet de mieux organiser les élections et orienter les politiques publiques.
- Elle permet aux États d'adapter leurs lois à l'ère numérique.

- L'interopérabilité entre les bases de données de l'état civil et celles d'autres institutions favorise les échanges d'informations entre les administrations et renforce la fluidité et l'efficacité des services.

Pour la population, la digitalisation garantit un accès plus aisé et moins coûteux aux actes d'état civil. Cela facilite leur accès aux services (santé, éducation, protection sociale...) notamment pour les populations vivant dans des zones enclavées ou éloignées des centres urbains. L'identité légale constitue, en particulier pour les femmes et les jeunes, un socle d'autonomisation et de développement socioéconomique (accès aux crédits, à l'entrepreneuriat, à la mobilité...). Dans les contextes de déplacements forcés, l'identité légale des personnes est préservée grâce au digital, ce qui facilite leur réintégration dans les zones d'accueil, en conformité avec l'approche triple nexus. Après un conflit ou des violations graves des droits humains, les données de l'état civil peuvent aussi soutenir des processus de justice transitionnelle, notamment pour identifier les victimes.

Dans une approche basée sur les droits humains, une réforme numérique de l'état civil est un acte politique inclusif de la part de l'État, qui reconnaît chacun·e en tant qu'individu porteur de droits, tout en réaffirmant ses devoirs envers sa population.

La valeur ajoutée de l'approche d'Enabel

Enabel propose un renforcement de l'état civil qui va plus loin que la simple digitalisation. Son approche se distingue par sa vision, ses méthodes éprouvées et sa rigueur technique. Son caractère holistique, ancré localement et pensé pour durer, fait sa singularité.

Un modèle belge unique

Depuis 2019, la Belgique est l'un des rares pays européens à avoir entièrement digitalisé son état civil, éliminant les actes papier et dissociant lieux de déclaration et de délivrance des documents. Ce succès repose sur une approche inclusive impliquant les communes, une coordination institutionnelle neutre, un cadre juridique repensé en profondeur et une interopérabilité maîtrisée avec le registre de population. La pratique du numéro de registre national unique constitue un autre élément caractéristique de ce système, garantissant l'unicité de chaque individu et facilitant une gouvernance interconnectée des services publics.

Ce modèle innovant dont s'inspire Enabel permet d'accélérer la mise en place d'infrastructures digitales complexes dans les pays partenaires, en réutilisant des solutions déjà testées en Belgique, tout en les adaptant aux réalités locales. L'expertise la plus pertinente est mobilisée via l'Agence de Simplification Administrative (BOSA), le Comité de Gestion de la Banque de données des actes d'état civil belge (BAEC) et les expert·es de DXC Technology, l'entreprise informatique belge qui a contribué à la réforme de digitalisation. Cette démarche s'inscrit dans les orientations actuelles de la coopération internationale belge, qui met l'accent sur l'innovation comme facteur de



Les différentes fonctionnalités modulaires de l'application développée par DXC Technology pour la digitalisation de l'état civil en Guinée (« comme dans un menu, on choisit à la carte »).

transformation et valorise son expertise nationale dans le cadre de partenariats équilibrés.

Une approche « testée et approuvée »

Avant de soutenir spécifiquement la digitalisation de l'état civil en Guinée, Enabel avait déjà acquis une solide expertise technique en accompagnant plusieurs projets de renforcement des systèmes d'état civil (Bénin 2009-2013, Mali 2011-2016, Sénégal 2020-2024).

L'expérience et les solutions (y compris numériques) déployées en Belgique et dans les précédents projets peuvent être adaptées à d'autres contextes pour produire rapidement des résultats visibles.

Les avantages comparatifs de l'approche Enabel

- **Une démarche holistique, au-delà de la technologie**

Plus qu'un outil numérique, la démarche englobe des réformes sur le plan juridique, organisationnel et infrastructurel pour encadrer la digitalisation. Elle vise une gouvernance renforcée, une simplification administrative et un meilleur accès pour les populations. Contrairement à d'autres initiatives centrées sur l'identification, l'approche d'Enabel s'appuie sur une vision institutionnelle, globale et durable du renforcement de l'état civil.

- **Une solution modulaire et adaptable**

Loin des approches « clé sur porte », celle-ci repose sur une application modulaire et laisse aux autorités nationales le choix des fonctionnalités selon leurs priorités et la maturité

de leurs systèmes d'état civil. Cette flexibilité favorise l'adéquation aux besoins et l'appropriation des solutions.

- **Une véritable coconstruction**

Impliquer dès le départ les utilisateur·rices finaux·ales (les communes par exemple) via des ateliers, des tests en conditions réelles et une stratégie de formation pérenne.

- **Une distinction claire entre état civil et identification biométrique**

Seul le premier conférant une identité légale, la seconde étant un moyen technique d'identification sur base de caractéristiques uniques (empreintes digitales, photo, iris, ...) dont l'usage abusif peut comporter des risques pour les droits fondamentaux.

- **Une attention particulière à la cybersécurité**

Enabel joue un rôle important dans la mise en œuvre de la politique belge de coopération en cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité, y compris dans des contextes fragiles (Enabel, 2025).

- **Un ancrage régional structurant**

Active dans de nombreux pays d'Afrique, Enabel capitalise sa connaissance des contextes, son ancrage opérationnel et les expériences concrètes d'appui à l'état civil, ce qui renforce la cohérence, la continuité et l'impact de ses actions.

Recommandations

- 1. Adopter une approche progressive de la digitalisation**
en commençant par des communes pilotes pour tester, ajuster et démontrer la pertinence des solutions avant un déploiement national. Les solutions numériques doivent également être construites par étapes avec les utilisateur·rices pour conceptualiser et valider chaque fonctionnalité.
- 2. Développer des outils ouverts et modulaires**
pour permettre aux autorités nationales de choisir les fonctionnalités les plus adaptées.
- 3. Construire une relation de confiance et durable**
avec les institutions partenaires, en respectant les priorités nationales, en restant flexible et en engageant un dialogue transparent. Utiliser la méthodologie de formation des formateur·rices pour assurer un transfert de compétences effectif au niveau de l'État partenaire.
- 4. Assurer une gouvernance claire** des initiatives, avec une instance centrale de pilotage interinstitutionnel neutre, pour garantir la cohérence du processus.

- 5. Distinguer état civil et identité biométrique**, en établissant néanmoins des liens maîtrisés avec d'autres systèmes (population, élections) dans le strict respect des droits fondamentaux et des lois sur la protection des données.
- 6. Intégrer systématiquement la sensibilisation à la cybersécurité**, tout en renforçant les cadres législatifs et réglementaires des partenaires pour assurer une protection efficace contre les cybermenaces.
- 7. Valoriser l'expertise publique européenne**, mais également **le secteur privé européen** pour enrichir les projets de digitalisation.
- 8. Capitaliser une volonté politique démontrée** en identifiant les besoins d'autres pays partenaires et en leur proposant une approche éprouvée.
- 9. Adopter une démarche coordonnée à l'échelle régionale**, dans le cadre de la stratégie Global Gateway. Et dans le même esprit, développer et mettre en œuvre une stratégie d'accompagnement des institutions régionales dans leurs ambitions de modernisation de l'état civil.

Références

- Chambre des représentants de Belgique, 2025. Note de Politique Générale Affaires étrangères. Affaires européennes et Coopération au Développement, 2025, DOC 56 0856/006.
- Commission européenne, 2021. Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, La stratégie "Global Gateway", JOIN(2021)30 final.
- Enabel, 2025. La cybersécurité, pilier de la transformation numérique, Position Paper, à paraître.
- United Nations Economic Commission for Africa, 2017. Report on the status of civil registration and vital statistics in Africa, Outcome of the Africa Programme on Accelerated Improvement of Civil Registration and Vital Statistics Systems Monitoring Framework. Addis Ababa, UN Economic Commission for Africa.
- World Bank Group, 2021. ID4D Global Dataset, 2021 Global ID Coverage Estimates. Washington, International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank.



Agence belge
de coopération internationale
Société anonyme de droit public
à finalité sociale

Rue Haute 147
1000 Bruxelles, Belgique
T + 32 (0)2 505 37 00
info@enabel.be
www.enabel.be



Rédaction
Nathalie Vandevelde

Édition
Sonia Gsir

Publié en français, néerlandais et anglais.

